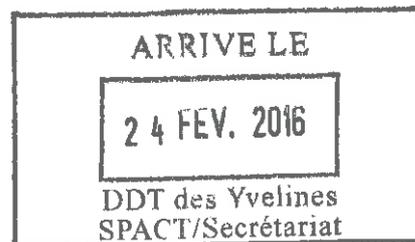


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION



Versailles, le 22 FEV. 2016

Direction régionale  
des affaires culturelles d'Île-de-France

Unité départementale de l'architecture et du  
patrimoine des Yvelines

L'Architecte des bâtiments de France  
Adjointe au chef de l'unité départementale de  
l'architecture et du patrimoine des Yvelines

Affaire suivie par : Marie-José Doubroff

Tél : 01 39 50 50 26

Courriel : marie-josee.doubroff@culture.gouv.fr

Réf : MJD/CG/n° 16 - 106

ARRIVE SECRETARIAT DIR 24 FEV. 2016

Pour :	Attribut°	Projet réponse	Info	Classé
DIR				
SG				
SPACT	18			
SHRU				
SE				
SESR				
SEA				
VILLENES-SUR-SEINE				

à  
Direction Départementale des Territoires  
SPACT / Planification  
35 rue de Noailles – BP 1115  
78011 VERSAILLES cedex

à l'attention de Madame Corinne THOMAS

Objet : Commune de VILLENES-SUR-SEINE  
Révision du plan local d'urbanisme  
Avis sur projet arrêté

Le projet de PLU arrêté en date du 15 décembre 2015 et cité en objet, m'a été transmis pour avis. J'ai l'honneur de vous informer que ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :

## 1. SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE – PATRIMOINE CULTUREL

### a) Plan des servitudes d'utilité publique

- Le périmètre de protection monument historique de la Plage de Villennes située sur la commune de Médan et le périmètre de protection monument historique du domaine des Migneaux situé sur la commune de Poissy ont été omis au plan des servitudes d'utilité publique (voir extraits atlas des patrimoines en pièce jointe).

- Site inscrit de l'Île du Platais** : la servitude du site inscrit de l'Île du Platais est à vérifier avec la DRIEE d'Île-de-France.

En effet, suivant l'arrêté du 2 mars 1945 et le plan joint à ce dernier, la partie de l'Île du Platais inscrite concerne uniquement la commune de Triel-sur-Seine. Toutefois depuis la date de l'arrêté d'inscription, les limites communales ont été modifiées et un secteur est désormais rattaché au territoire de la commune de Médan. La superposition des plans cadastraux (à la date de l'arrêté et actuels) fait apparaître que la partie en site inscrit sur Villennes-sur-Seine serait minime au niveau du chemin sur lequel passe la limite communale et ne couvrirait donc pas la totalité de l'Île du Platais sur Villennes-sur-Seine, tel qu'il est figuré au plan des servitudes d'utilité publique.

### b) Liste des servitudes d'utilité publique

- Monuments historiques** : attention, le titre de la servitude figurant au document du PLU arrêté fait mention uniquement des monuments historiques classés. La servitude concerne l'ensemble des monuments historiques, classés ou inscrits.

préalable au titre du code de l'urbanisme, restent soumis à autorisation au titre du code du patrimoine (hors travaux d'entretien) en application de l'article L.621-32 II.

Le décret n°2014-1314 du 31 octobre 2014 formalise la demande d'autorisation préalable au titre du code du patrimoine pour la réalisation de travaux non soumis à formalité au titre du code de l'urbanisme (articles R.621-96 à R.621-96-18 du code du patrimoine).

Les travaux concernés par cette autorisation spéciale sont essentiellement des travaux d'infrastructure terrestre, maritime ou fluviale (voies, ponts, ports, aéroports), des travaux affectant les espaces publics (création d'une voie, aménagement d'un espace public...), des travaux dispensés de formalité au titre du code de l'urbanisme en application d'un seuil de superficie ou de hauteur ou encore des coupes et abattages d'arbre.

Les travaux exécutés dans un site inscrit dispensés d'autorisation ou de déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme, restent soumis à autorisation au titre du code de l'environnement en application des articles L.341-1 et R.341-9.

## 6. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS REMARQUABLE DU PATRIMOINE

Pour répondre à l'orientation n°1 du PADD « *Mettre en valeur l'image de la ville et son identité* », l'une des actions énoncées est de « *recenser le patrimoine bâti remarquable et les témoignages architecturaux, véritable identité de la commune* ».

Néanmoins, par rapport au nombre d'édifices recensés ou identifiés sur la commune de Villennes-sur-Seine par l'inventaire général (environ quatre-vingts édifices), le choix des édifices identifiés au projet de PLU au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (ancien article L.123-1-5.III.2°) est restreint : quinze édifices au total.

Ce choix restreint est peu justifié (*après une analyse...*) . Compte-tenu du contexte de villégiature de Villennes-sur-Seine, il était attendu un plus grand nombre d'identification d'édifices au titre de l'article L.151-19, voir des secteurs.

Et ceci est d'autant plus dommageable que hors espaces protégés, ce patrimoine s'il n'est pas repéré au titre de l'article L.151-19, ne peut pas faire l'objet d'exception à l'application des articles L.111-16 et L.152-5 du code de l'urbanisme.

L'Architecte des bâtiments de France  
Adjointe au chef de l'UDAP des Yvelines

Corinne GUYOT

Copies à : Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain en Laye  
DRAC Ile de France / S.R.A. et Service Architecture  
DRIEE Ile de France / SBPRN / Pôle Paysages et sites

**Ma sélection**

Site classé ou inscrit -  
 Yvelines - 78

 Classé  
 Inscrit

Et date de : 2015-01-03  
 Propriétaire : DRIEE  
 Révisé le : 2015-01-03

Immeubles classés ou  
 inscrits - Yvelines - 78

En instance de classement  
 Partiellement Inscrit  
 Inscrit

 Partiellement Classé-Inscrit  
 Partiellement Classé  
 Classé

 Par défaut

Et date de : 2014-12-17  
 Propriétaire : DRAC  
 Révisé le : 2014-12-17

Périphère de protection  
 d'un monument historique  
 - Yvelines - 78

 Abords MH

Et date de : 2015-12-17  
 Propriétaire : DRAC  
 Révisé le : 2015-12-17

**Données de référence**

Parcelles cadastrales  
 Propriétaire : J-N  
 Unités administratives  
 Propriétaire : IGN





Ma sélection

Site classé ou inscrit - Yvelines - 78

- Classé
- Inscrit

Immeubles classés ou inscrits - Yvelines - 78

En instance de classement

- Partiellement Inscrit
- Inscrit
- Partiellement Classé-Inscrit
- Partiellement Classé
- Classé
- Par défaut

Périmètre de protection d'un monument historique - Yvelines - 78

- Abords MH

Données de référence

Parcelles cadastrales

Unités administratives

